

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



**Communauté de Communes des Pieux
ANNEE 2007**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. Les Indicateurs Techniques	3
1. La collecte des déchets ménagers	3
2. La collecte sélective.....	3
3. La déchetterie.....	4
4. Les tonnages enlevés et leur évolution	5
II. Les Indicateurs Financiers.....	7
1. Le service de collecte des déchets ménagers.....	7
2. Le centre de transfert d'Héauville	8
3. La collecte sélective.....	9
4. La déchetterie.....	9
5. Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement	9
6. Mise à disposition de composteurs individuels	10
7. Synthèse des dépenses et financements	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

La Communauté de Communes des Pieux (CCP), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a reçu de ses communes membres la totalité de la compétence déchets : ramassage, transport et traitement, conformément aux dispositions visées au 5-3-c de ses statuts.

Cette disposition garantit une homogénéité de situation sur les 15 communes du canton (principe d'égalité).

Depuis sa création en février 1978, la Communauté de Communes des Pieux s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers, suite à la publication de la loi du 15 juillet 1975 qui confie cette responsabilité aux collectivités locales.

Les premières réalisations furent celles de l'aménagement d'une décharge contrôlée ainsi que la construction d'une usine de broyage d'ordures ménagères à Héauville en 1981. L'usine a depuis été transformée en station de transit.

En 1991, la Communauté de Communes adhère au Syndicat d'Etude sur le Transport et l'Incinération des Déchets du Cotentin (SETRIDEC) et ce jusqu'au 31 décembre 2000.

Ensuite, un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers a été élaboré par la Communauté de Communes, suite à l'élaboration du plan départemental de la Manche : il a pour objectif de « trier plus pour valoriser un maximum ».

Ce schéma s'est traduit par :

- ◆ L'implantation d'une déchetterie aux Pieux, ouverte en juin 1999.
- ◆ La signature d'un contrat programme de durée Eco Emballages en octobre 2000.
- ◆ La mise en place de la collecte sélective en apport volontaire en février 2001.
- ◆ La mise à disposition de composteurs individuels depuis décembre 2003 (1^{ère} distribution en mars 2004).
- ◆ L'adhésion de la CCP au Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT) et le transfert des compétences transport, tri et traitement des déchets au SMCT :
 - ❖ Décembre 2005 pour les ordures ménagères et les déchets issus de la collecte sélective (arrêté du 28 novembre 2005),
 - ❖ Avril 2006 pour les déchets collectés en déchetterie (délibération SMCT CT 2006 02 10 10 du 10/02/06).
- ◆ Dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation d'un centre de stockage de déchets inertes au Hameau Les Landes à Héauville à Monsieur le Préfet de la Manche le 20 décembre 2007.

I. Les Indicateurs Techniques

Au sein de la Communauté de Communes des Pieux, le service de collecte des ordures ménagères est assuré en régie.

- ◆ La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte.
- ◆ La collecte des encombrants et des déchets assimilés est assurée à la déchetterie. Un service gratuit est organisé deux fois par an pour l'enlèvement à domicile.
- ◆ Les déchets non ménagers (artisans, commerçants) sont gérés au centre de transfert d'Héauville (tarification au II -1- c).
- ◆ La collecte sélective s'effectue en « apport volontaire » avec des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes. L'enlèvement, le tri et la valorisation sont à la charge des prestataires.

1. La collecte des déchets ménagers

a) Le mode de collecte

La collecte est effectuée en porte à porte. Sur le canton des Pieux aucun point de regroupement n'est organisé.



b) Territoire desservi et organisation générale

La Communauté de Communes des Pieux assure la collecte pour les quinze communes membres comportant 12 343 habitants (source : INSEE recensement 1999) .

Les déchets collectés sont stockés au centre de transfert d'Héauville. Ils sont ensuite acheminés par un transporteur privé vers le centre d'enfouissement technique de classe II.

Pour 2007, les déchets sont traités au centre d'enfouissement technique de la SPEN à MONTEBOURG (50) et sont transportés par la société AB TRANS. Ces marchés sont gérés par le Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT)

c) La fréquence

Celle-ci est fonction du type d'habitat. Les communes les plus importantes, ainsi que les communes littorales, sont collectées deux fois par semaine. La fréquence de certaines communes (faible population) est réduite à une collecte par semaine.

L'été, une collecte supplémentaire est effectuée dans les campings des communes littorales (soit un total de 3 collectes par semaine).

2. La collecte sélective

Les marchés de vidage des points d'apports volontaires (PAV), de transport et de tri des déchets issus de la collecte sélective sont gérés par le Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT)



a) Le mode de collecte

La collecte est effectuée en apport volontaire. Un point d'apport volontaire est constitué :

- d'un conteneur corps plats pour les journaux, magazines, papiers, cartonnettes (petits emballages en carton),
- d'un conteneur corps creux pour les emballages (sont considérés comme emballages : les bouteilles et flacons en plastiques, les barquettes aluminium, les briques alimentaires, les aérosols, les boîtes de conserves et les boîtes de boissons, les bouteilles de lait...),
- d'un conteneur pour les verres.

Attention ces règles ont été modifiées au 1^{er} janvier 2008.

Les points verre représentent des conteneurs verre placés isolément sur le territoire de la CCP.

b) Territoire desservi et organisation générale

Communes desservies	Population INSEE	Collecte sélective	Fréquence de collecte des OM(*)
Benoistville	463	1 point d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Bricqueboscq	451	1 point d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Flamanville	1 709	4 points d'apport volontaire + 2 points verre	C2
Grosville	635	1 point d'apport volontaire	C1
Héauville	376	1 point d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Helleville	328	1 point d'apport volontaire	C1
Le Rozel	267	2 points d'apport volontaire + 1 point verre	C2
Les Pieux	3524	9 points d'apport volontaire + 3 points verre	C2
Pierreville	595	1 point d'apport volontaire	C1
Saint Christophe du Foc	277	1 point d'apport volontaire	C1
Saint Germain le Gaillard	637	2 points d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Siouville-Hague	1003	3 points d'apport volontaire + 2 points verre	C2
Sotteville	351	1 point d'apport volontaire	C1
Surtainville	1 180	3 points d'apport volontaire + 4 points verre	C2
Tréauville	642	2 points d'apport volontaire	C1
TOTAL	12 438	32 points d'apport volontaire + 16 points verre	

*C1 = une fois par semaine - C2 = deux fois par semaine

c) La fréquence

La fréquence est déterminée par les prestataires en fonction des gisements de chaque commune et de l'évolution de la population estivale.

d) Etat de la mise en place

Des points d'apport volontaire ont été installés sur l'ensemble du canton, ils sont composés d'un conteneur verre, d'un conteneur corps creux et d'un conteneur corps plats. Un nouveau point a été créé cette année au camping les Tourterelles de la commune de Flamanville.

3. La déchetterie

Les déchets ménagers et assimilés non collectés en porte à porte devant être apportés en déchetterie sont :

- Les déchets verts ;
- Les branchages ;
- Les gravats ;
- Les déchets dangereux des ménages (huiles mécaniques,



- batteries, peintures, produits toxiques, solvants, huiles alimentaires...);
- La ferraille ;
- Les cartons ;
- Les déchets d'amiantes ;
- Les déchets non récupérables (encombrants).

Les horaires d'ouverture au public de la déchetterie sont les suivants :

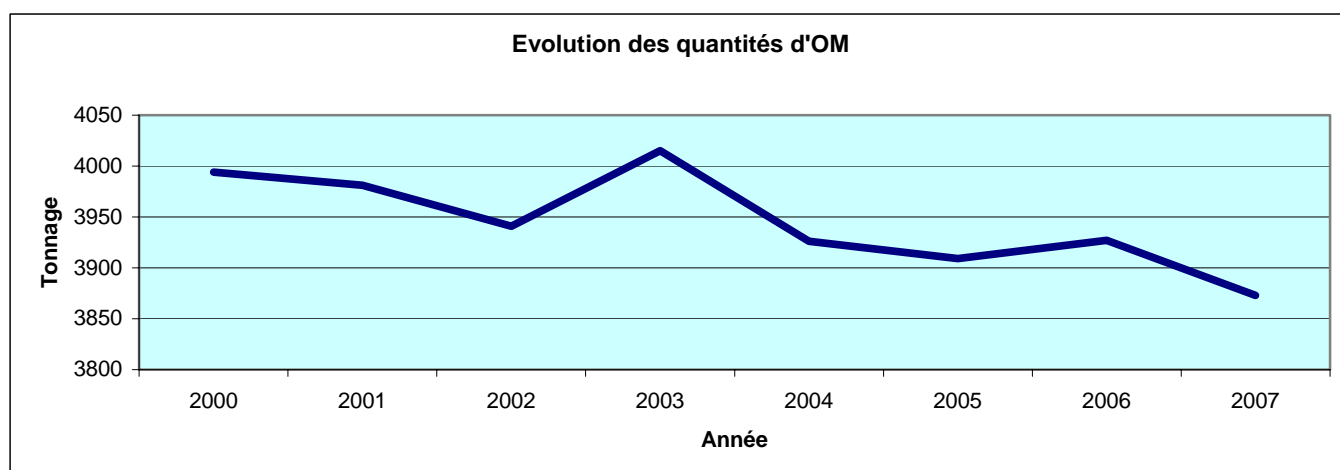
Lundi	10 H – 12H 13H30 – 18H30
Mardi	13H30 – 18H30
Mercredi	10 H – 12H 13H30 – 18H30
Jeudi	13H30 – 18H30
Vendredi	10 H – 12H 13H30 – 18H30
Samedi	10 H – 12H 13H30 – 18H30
Dimanche	FERMETURE

Tableau : horaires de la déchetterie

4. Les tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte des déchets ménagers en porte à porte

Type	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Evolution
Collecte en mélange des ordures ménagères	3927	3873	- 1,4 %



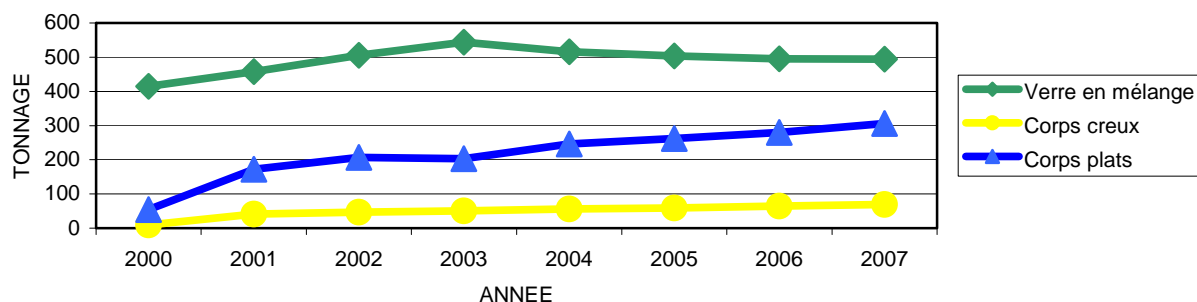
b) Le quai de transfert

Type	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Evolution
Ordures ménagères de la C. de C. des Pieux	3 927	3 873	- 1,4 %
Encombrants en provenance de la déchetterie	875	978	+ 11,8 %
Gravats (apports professionnels)	337	2 247	+ 566,8 %
TOTAL	5 139	7 098	+ 38,12 %

c) Collecte sélective y compris les deux points d'apports volontaires situés à la déchetterie (tonnages collectés par les prestataires)

Type	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Evolution
Corps creux	65	69	+ 6,2 %
Corps plats	280	306	+ 9,3 %
Verre en mélange	495	494	- 0,2 %
TOTAL	840	869	+ 3,5 %

Répartition des tonnages du tri sélectif



d) Déchetterie

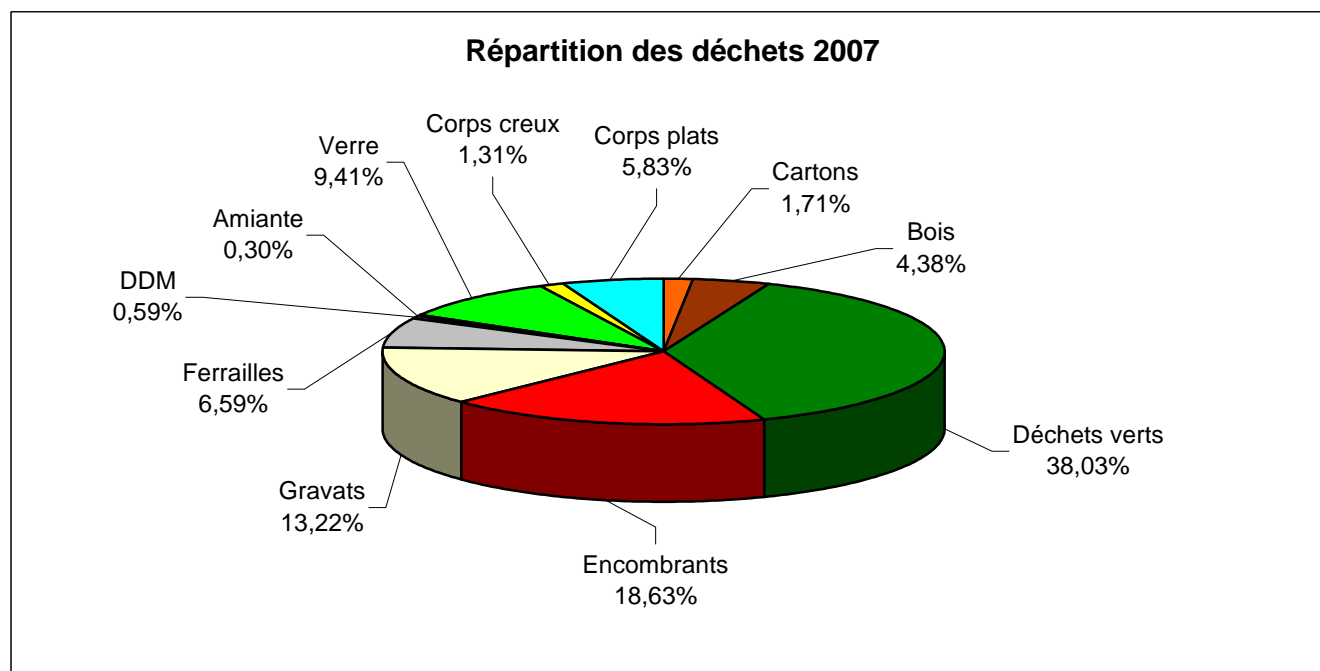
PRODUITS	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Evolution
Cartons	84	90	+ 7,1 %
Bois	164	230	+40,2 %
Déchets verts	1 639	1997	+21,8 %
Encombrants	875	978	+11,8 %
Gravats	587	694	+18,2 %
Ferrailles	316	346	+9,5 %
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	43	31	-27,9 %
AMIANTE	26	16	-38,5 %
TOTAL	3 734	4 382	+ 17,4 %

Les tonnages des deux points d'apports volontaires de la déchetterie sont comptabilisés dans le bilan de la collecte sélective (cf. I A 4 c)

* Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) se composent des déchets dangereux issus des foyers (colle, peinture, batteries, acide, tube fluo, huile mécanique, batteries...)

Le nombre d'usagers comptabilisés à la déchetterie pour 2007 est de 51 588 environ. Si on rapporte ce chiffre au nombre de foyers du canton (5611 – données INSEE 1999), on estime qu'un foyer visite en moyenne 9 fois par an la déchetterie.

e) Récapitulatif : apport volontaire et déchetterie



f) Le taux de valorisation:

Le taux de valorisation est calculé par rapport aux tonnages de déchets collectés (hors amiante) soit :

Verre + Ferrailles + Bois + Carton + Papiers + DDM + Corps Creux + Déchets verts + Gravats
OM+Verre+Ferraille+Bois+Carton+Papier+Corps Creux+Déchets verts+DDM+ Gravats+Encombrants+ Amiante

Soit : 4 257 t / 9 124 t = 46 %

Le taux de valorisation pour 2007 s'élève à 46 %.

En 2006, le taux de valorisation était de 46 %.

II. Les Indicateurs Financiers

1. Le service de collecte des déchets ménagers

a) Structure des dépenses et leur évolution

□ Dépenses liées à la collecte

	2006	2007	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Carburant	37 457,74 €	40 392,29 €	8%
Personnel - collecte	229 471,00 €	234 085,39 €	31,2%
Personnel - remplaçants / saisonniers	59 580,17 €	66 898,52 €	
Fournitures d'entretien	11 269,55 €	17 979,78 €	60%
Frais de petit équipement	0,00 €	6 733,73 €	Non significatif
Entretien matériel roulant + taxe essieu	16 772,01 €	20 196,89 €	20%
Total dépenses Fonctionnement	354 550,47 €	386 286,60 €	9,0%
INVESTISSEMENT			
Autres immos corporel	0,00 €	4 784,00 €	Non significatif
Total dépenses investissement	0,00 €	4 784,00 €	Non significatif

Concernant le fonctionnement de la collecte, on distingue deux postes principaux (qui concernent plus de 88% des dépenses), ce sont :

- Le personnel ;
- Le carburant.

La hausse du service collecte est due essentiellement aux charges liées au personnel et à son remplacement. La collecte des déchets étant un service essentiel chaque absence d'agent fait l'objet de son remplacement pour permettre la continuité du service public.

b) Structure des recettes et évolution

Nature de la recette	2006	2007	Evolution
Redevance spéciale OM camping	8 682,90 €	9 131,60 €	5,2%
Redevance spéciale terrain autre	1 306,10 €	1 113,70 €	-14,7%
Taxe enlèv OM	576 308,00 €	682 398,00 €	18,4%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	586 297,00 €	692 643,30 €	18,1%

NOTA important : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) contribue à la couverture des dépenses du service (y compris les services déchetterie, collecte sélective et quai de transfert).

➤ Exonérations facultatives

En 2005 ont été exonérés :

- Les campings (assujettis à la redevance camping);
- Les grands magasins (Intermarché, Super U et POINT P) qui prennent en charge directement le traitement de leurs déchets.

c) Cas particulier de la redevance spéciale et de la redevance camping

- Redevance spéciale pour les déchets assimilés des artisans :

Désignation	Tarifs TTC en € (délibération 2004-045)
Cartons, papiers	gratuit
Déchets verts (m ³)	7,36 €/m ³
Gravats inertes (t)	1.84 €/t
Encombrants ou gravats en mélange (t)	57,20 €/t

- Redevance camping

La redevance sur les terrains de camping est de 3,70 € par mois et par emplacement occupé. A noter, que ce sont les recettes de la redevance camping 2006 qui sont présentées sur le rapport 2007 (les déclarations sont envoyées en début d'année suivante).

- Redevance spéciale terrains autres que les campings

La redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains autres que les campings a été établie par délibération (n° 2002-109) le 13 décembre 2005. Depuis 2004, seule la commune de Surtainville fait appliquer cette délibération pour les terrains situés en zones 1Na et 1Nb de son PLU. En fin d'année, chaque propriétaire remplit une déclaration sur l'honneur sur le nombre de caravanes et de tentes stationnées sur leur terrain. Comme pour les campings, c'est le versement de la redevance 2006, qui se fait sur l'année 2007, qui est présenté sur ce rapport.

2. Le centre de transfert d'Héauville

a) Structure des dépenses et leur évolution

	2006	2007	Evolution
 FONCTIONNEMENT			
Personnel	33 186,15 €	34 306,88 €	3,38%
Combustibles / Carburant	9 162,41 €	9 528,82 €	4,00%
Energie électricité	2 311,75 €	1 825,02 €	-21,05%
Fournitures d'entretien	1 654,02 €	682,89 €	Non significatif
Prestation de service	0,00 €	837,20 €	Non significatif
Entretien matériel roulant + taxe essieu	1 862,40 €	9 678,96 €	419,70%
Frais télécommunication	305,88 €	321,58 €	5,13%
Etude	0,00 €	17 569,24 €	Non significatif
Total dépenses fonctionnement	48 482,61 €	74 750,59 €	54,18%

Le centre de transfert subit une forte hausse de son budget. Les causes de cette augmentation sont :

- L'entretien du matériel (bull, pelle et camion), la pelle fera l'objet d'une procédure de remplacement en 2008
- La réalisation d'une étude pour régulariser l'exploitation du centre de stockage de déchets inerte d'Héauville

b) Structure des recettes et évolution

	2006	2007	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Apport volontaire	510,20 €	4 413,95 €	765,14%
Total recettes de fonctionnement	510,20 €	4 413,95 €	765,14%

Cette forte augmentation est due à une augmentation des tonnages apportés sur le site + 566 % (cf. 1-4-b))

3. La collecte sélective

a) Structure des dépenses et leur évolution

Les dépenses concernant le tri sont directement payées par le SMCT.

b) Structure des recettes et évolution

Les recettes concernant le tri sont directement perçues par le SMCT.

4. La déchetterie

a) Structure des dépenses et leur évolution

	2006	2007	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Personnel	24 499,01 €	25 608,27 €	4,53%
Frais de télécommunication	307,82 €	315,90 €	2,62%
Eau et assainissement	485,77 €	0,00 €	-100,00%
Energie électricité	619,31 €	641,94 €	3,65%
Fournitures d'entretien	2 074,26 €	0,00 €	-100,00%
Prestations de service (transport et traitement)	19 675,64 €	0,00 €	-100,00%
Total dépenses de Fonctionnement	47 661,81 €	26 566,11 €	-44,26%

Le SMCT ayant en charge les marchés de déchetteries au 1^{er} avril 2006, des prestations de services étaient encore à notre charge en 2006 (1^{er} trimestre).

b) Structures des recettes et leur évolution

Les recettes concernant la déchetterie sont directement perçues par le SMCT.

5. Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement

	2006	2007	Evolution
FONCTIONNEMENT			
SMCT - participation prestation	645 504,00 €	582 000,00 €	-16%
Trop perçue 2006 remboursé par le SMCT en 2007		- 37 728,00 €	
SMCT - participation fonctionnement	12 343,00 €	12 343,00 €	0%
Total dépenses Fonctionnement	657 847,00 €	556 615,00 €	-15%

Le montant de la participation de prestation représente les prestations de transport et de traitement de tous les déchets (OM, tri sélectif, déchetterie) diminué des recettes perçues par le SMCT.

La réduction de l'année 2007 par rapport à 2006 est due :

- à la baisse des prix des différents marchés
- à l'augmentation des recettes
- mais également au remboursement du SMCT du trop versé pour les prestations de 2006

Pour information le montant des factures de prestations payés par le SMCT concernant notre collectivité est de 647 037,11 € pour 2007 contre 660 611,21 € pour 2006.

6. Mise à disposition de composteurs individuels

Depuis 2004, la Communauté de Communes des Pieux met à la disposition des habitants du canton des composteurs individuels d'une capacité de 320 L et depuis fin 2005 des 620 L et des kits d'extension. Au 31 décembre 2007, 291 composteurs ont été distribués contre une caution de 20 € (Dépôt de cautionnement : 5 820 €). Les coûts de dépenses sont répercutés dans la ligne frais de petit équipement OM (II-1-a).

7. Synthèse des dépenses et financements

Bilan Communauté de Communes des Pieux	2006	2007	Evolution
Récapitulatif des Dépenses			
<i>Fonctionnement</i>			
Responsable de service	63 816,46 €	66 608,24 €	4%
Collecte	354 550,47 €	386 286,60 €	9%
Déchetterie	47 661,81 €	26 566,11 €	-44%
Centre de transfert	48 482,61 €	74 750,59 €	54%
SMCT	657 847,00 €	556 615,00 €	-15%
TOTAL (A)	1 172 358,35 €	1 110 826,54 €	-5,2%
<i>Investissement</i>			
OM	0,00 €	4 784,00 €	Non significatif
TOTAL (B)	0,00 €	4 784,00 €	Non significatif
(1) Total Dépenses	1 172 358,35 €	1 115 610,54 €	-5%
Récapitulatif des Recettes			
<i>Fonctionnement</i>			
Collecte	586 297,00 €	692 643,30 €	18,1%
Centre de transfert	510,20 €	4 413,95 €	765%
TOTAL (C)	586 807,20 €	697 057,25 €	19%
<i>Investissement</i>			
TOTAL (D)	0,00 €	0,00 €	Non significatif
(2) Total Recettes	586 807,20 €	697 057,25 €	19%
Solde Fonctionnement = (C) - (A)	-585 551,15 €	-413 769,29 €	-29%
Solde Investissement = (D) - (B)	0,00 €	-4 784,00 €	Non significatif
SOLDE = (2) - (1)	-585 551,15 €	-418 553,29 €	-29%

CONCLUSION

Concernant les ordures ménagères, on constate une légère baisse (3927 t en 2006; 3873 en 2007). Ramené à la population, le poids par an et par habitant passe de 318 Kg en 2006 à 311 Kg en 2007.

- ◆ La collecte du verre n'évolue pas entre 2006 (495 t) et 2007 (494 t), cependant entre 2000 et 2007 on note une augmentation de 19 % (415t → 494 t). Le ratio par an et par habitant est actuellement de 39,7 Kg.
- ◆ La collecte sélective des emballages a donné des résultats mitigés :
 - Les résultats des corps plats sont les plus encourageants (+ 9,3 % sur l'année). Augmentation de 77,9 % entre 2001 et 2007 (2001 = 172 tonnes ; 2007 = 306 tonnes).
 - Les résultats des corps creux sont inférieurs aux chiffres départementaux. Cependant on peut noter une augmentation de 6,2% en 2007 et de 68,3 % entre 2001 et 2007 (2001 = 41 tonnes ; 2007 = 69 tonnes – tonnage avant tri).
- ◆ Le taux de valorisation pour 2006 s'élève à 46 % (voir I-4-f, page 7), il est identique à l'an passé. (malgré l'augmentation des tonnages d'encombrants non recyclables + 23,4%).

Sur le plan quantitatif, les résultats obtenus sont balancés. Malgré une évolution de la population, on arrive à diminuer le tonnage d'ordures ménagères. Cependant les résultats de la collecte sélective évoluent trop lentement.

Il nous reste, à tous, à accentuer nos efforts de tri sélectif et de diminution de production d'ordures non trié par habitant (OM) pour que les chiffres deviennent vraiment encourageants. La mise en place des nouvelles règles de tri en 2008 permettra de renouveler la communication et de sensibiliser à nouveau les habitants du canton.

Financièrement, l'objectif fixé par le Conseil Communautaire était de maîtriser les dépenses de manière à limiter l'augmentation des charges, alors que les frais de traitement évoluent à la hausse, compte tenu des nouvelles normes de protection de l'environnement. Dans le détail, les évolutions suivantes sont constatées :

- ❖ Les charges de la collecte évoluent de 9 %.
 - ❖ Les dépenses liées au quai de transfert évoluent de 54 %, celles de la déchetterie diminuent de 44 %
 - ❖ Les dépenses liées aux prestations de services diminuent de 15% (dépenses SMCT) malgré une augmentation de 7,3 % des tonnages de déchets : OM, collecte sélective, déchetterie (gravats professionnels non compris) : 2006 = 8 501 tonnes, 2007 = 9 124 tonnes. Attention, une partie de cette baisse est aussi due au remboursement d'un trop versé au SMCT.
 - ❖ Globalement malgré l'augmentation de certains secteurs les dépenses de fonctionnement du service diminuent de 5 %
- ◆ Au niveau des recettes, la CCP a fait le choix de partager la rémunération du service entre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et les impôts locaux.

En 2007, le produit de la TEOM perçu s'élève à 682 398 €.

Tableau de financement

	2006	2007
Dépenses	1 172 358,35 €	1 110 826,54 €
Recettes		
TEOM	576 308,00 €	682 398,00 €
Recette déchetterie et tri sélectif + redevance camping	10 499,20 €	14 659,25 €
Déficit du service	585 551,15 €	413 769,29 €

Pour 2007, la TEOM recouvre 61,43 % des dépenses de l'ensemble des services Ordures Ménagères (1 115 610,54 € = investissement + fonctionnement), en 2006, la TEOM en couvrait 49,16 %, soit un pas supplémentaire vers l'équilibre budgétaire du service.